

**DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE
ET DU GREFFE**

**ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-M-274 INSTAURANT UN PROGRAMME
RÉNOVATION QUÉBEC-VILLE DE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le « *Règlement numéro 2019-M-274 instaurant un programme Rénovation Québec-Ville de Sainte-Agathe-des-Monts* lors de sa séance du 12 mars 2019 , **entre en vigueur en date de la présente publication.**

Ce règlement a été approuvé par la Société d'habitation du Québec le 19 mars 2019.

L'objet de ce règlement est décrit dans son titre et a pour objectif de soutenir la revitalisation du centre-ville de Sainte-Agathe-des-Monts. Le programme vise à accroître la densification du centre-ville et la diversification des types de bâtiments qui s'y trouvent.

Ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville sis au 50 rue Saint-Joseph, du lundi au vendredi, de 8h à 17h (sauf les jours fériés).

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 26 mars 2019.

Me Stéphanie Allard, greffière